



## L'aviiculture

### Neuf volailles sur dix en Deux-Sèvres

**Localisée essentiellement en Deux-Sèvres, l'aviiculture régionale est fortement orientée vers la production de poulets de chair, de canards à gaver et de pigeons et cailles.**

**L'essentiel de la production régionale est réalisé dans 1 000 exploitations. La spécialisation, ainsi que la concentration de cette activité, se sont renforcées entre 2000 et 2010, puisque les grandes exploitations du secteur détiennent désormais 97 % de l'ensemble des volailles contre 94 % il y a dix ans.**

**Avec un effectif de 13 millions de volailles, les exploitations avicoles génèrent 2 000 emplois équivalents temps plein. L'aviiculture régionale, avec 4 % de l'effectif national, se place en 5<sup>e</sup> position loin derrière la Bretagne et les Pays de la Loire.**

En 2010, la région Poitou-Charentes compte 943 exploitations ayant une activité avicole selon les seuils retenus (cf. méthodologie) contre 1 125 en 2000, soit une diminution de 16 %. A titre de comparaison, la baisse des exploitations, tous secteurs confondus, est de 26 %.

Avec un effectif, le jour du passage de l'enquêteur, de plus de 13 millions de volailles, toutes espèces confondues, Poitou-Charentes conserve la 5<sup>e</sup> place très loin derrière les régions leaders de la filière avicole que sont la Bretagne et les Pays de la Loire.

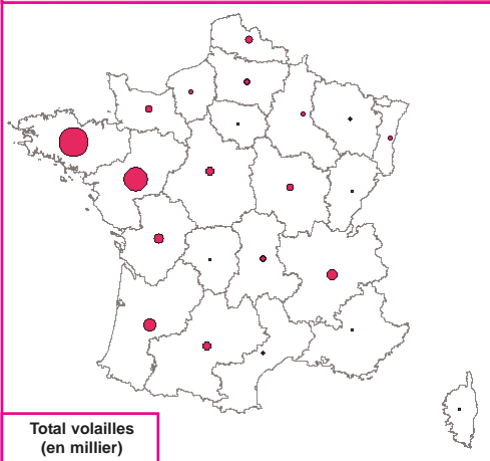
Grâce à la proximité de ces zones de forte production, le département des Deux-Sèvres reste le principal acteur régional puisqu'il concentre 71 % des exploitations, 81 % des surfaces de bâtiments de volailles de chair et près de 90 % du cheptel. Les exploitations se situent principalement au nord-ouest du département.

Le recul du nombre des exploitations avicoles entre 2000 et 2010 affecte tous les départements. Il est néanmoins beaucoup plus fort dans les départements peu avicoles.

Parallèlement, les effectifs de volailles, en hausse de 10 % au niveau régional, connaissent, par département, des variations plus marquées : une baisse importante en Charente (- 18 %), en Charente-Maritime (- 47 %) et une hausse notable en Deux-Sèvres (+ 15 %) et en Vienne (+ 26 %).

En 2010, l'aviiculture reste un petit secteur de l'agriculture régionale. Mesurée par la production brute standard (PBS), l'activité avicole contribue pour 6 % de l'ensemble, mais pour 20 % dans les Deux-Sèvres. Ce département se positionne au 6<sup>e</sup> rang national, juste après la Sarthe.

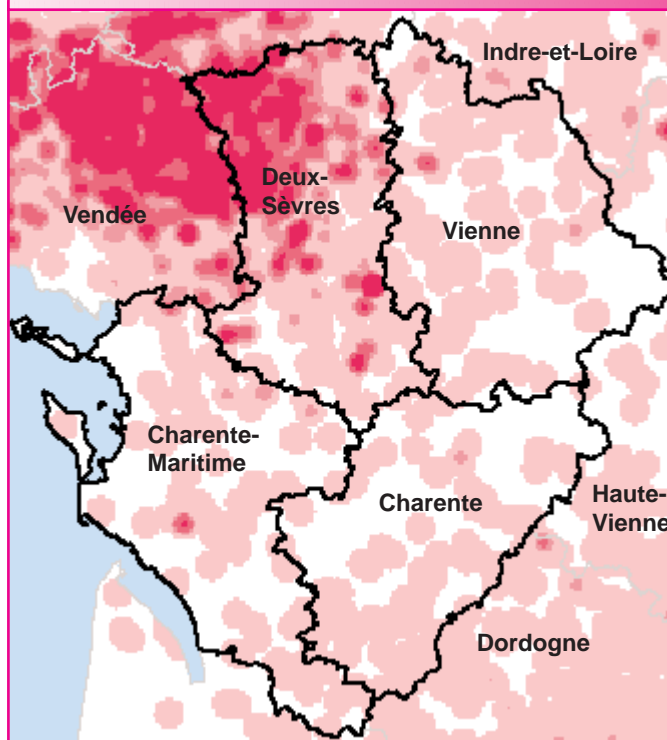
#### Deux volailles sur trois dans l'ouest de la France



Total volailles (en milliers)



#### De la Bretagne ... jusqu'en Deux-Sèvres



**Note de méthode :**  
Carte obtenue par lissage géographique. Le rayon de lissage est ici de 5 km. La méthode de lissage utilise la fonction Biwerght. Chaque donnée lissée est représentée par un aplat de couleur sur un carroyage de 1 km de côté.

Ensemble des volailles



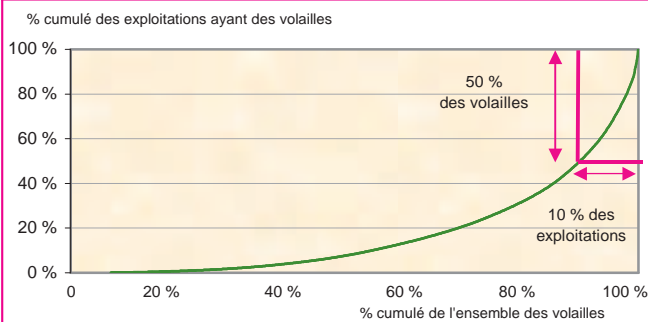
## Une affaire de spécialiste

Les exploitations avicoles sont très spécialisées et de tailles importantes, 77 % d'entre elles sont classées parmi les grandes exploitations (celles dont le potentiel de production dépasse 100 000 euros). Ces dernières élèvent la quasi-totalité des volailles (97 %).

Elles se répartissent principalement dans deux orientations technico-économiques (OTEX) : spécialisée volailles de chair d'une part et spécialisée poules pondeuses d'autre part, ce qui signifie que les 2/3 de leur productions découlent de cette activité. L'ensemble de ces deux types d'exploitations rassemble 82 % des volailles.

Le mouvement de concentration, amorcé en 2000, se confirme en 2010. La moitié des volailles, toutes espèces confondues, est détenue par 10 % des exploitations.

### La moitié des volailles dans 10 % des exploitations



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

L'élevage avicole de Poitou-Charentes est principalement orienté vers les volailles de chair, les volailles de ponte ne représentant que 14 % des effectifs. Néanmoins, la capacité de volailles de ponte s'établit à près de 3 millions de places.

A l'exception des oies, toutes les espèces de volailles de chair sont bien représentées : les poulets dominent avec 56 % des effectifs, puis la dinde (13 %), les pigeons et cailles (11 %), les canards à rôti (10 %) et les pintades (presque 10 %).

L'élevage des pigeons et cailles, particulièrement développé en Deux-Sèvres et en Vienne, hisse la région en 3<sup>e</sup> position avec 12 % des effectifs nationaux. Entre 2000 et 2010, leurs effectifs ont augmenté de 80 %.

Le gavage est le secteur qui a le mieux résisté à l'érosion des exploitations. C'est la seule filière avec une évolution

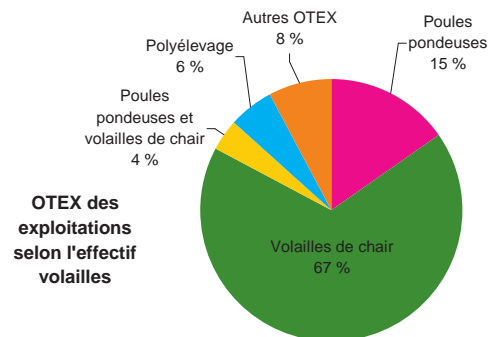
positive du nombre d'exploitations (+ 7 %). De plus, elle s'accompagne d'une importante augmentation des effectifs de canards en gavage ou à gaver de 57 %.

### Les deux-Sèvres : au 6<sup>e</sup> rang national

Département	Volailles (en millier)	Part dans la France (en %)
Côtes-d'Armor	36 149	12,5
Morbihan	27 459	9,5
Vendée	26 359	9,1
Finistère	24 543	8,5
Sarthe	13 205	4,6
<b>Deux-Sèvres</b>	<b>11 662</b>	<b>4,0</b>

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### L'otex " volailles de chair " domine



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### 92 % des volailles en Deux-Sèvres

(volailles de chair et de ponte)

OTEX des exploitations	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne
Poules pondeuses	7 320	125 564	<b>1 700 385</b>	164 530
Volailles de chair	128 759	250 024	<b>8 179 536</b>	290 012
Poules pondeuses et volailles de chair	64 985	58 412	<b>338 165</b>	45 062
Polyélevage	1 100	5 065	<b>737 980</b>	19 727
Autres OTEX	64 237	95 768	<b>705 684</b>	128 720
<b>Total</b>	<b>266 401</b>	<b>534 833</b>	<b>11 661 750</b>	<b>648 051</b>

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### Une volaille française sur trois est bretonne

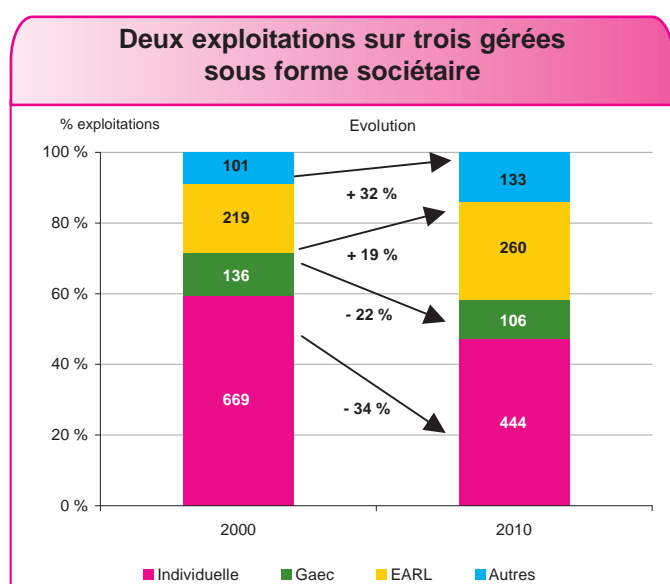
Selon le type d'aviculture	Poitou-Charentes		Pays de la Loire		Bretagne		France	
	Nombre d'exploitations	Effectif volailles (en millier)	Nombre d'exploitations	Effectif volailles (en millier)	Nombre d'exploitations	Effectif volailles (en millier)	Nombre d'exploitations	Effectif volailles (en millier)
<b>Total</b>	<b>943</b>	<b>13 111</b>	<b>4 543</b>	<b>67 737</b>	<b>4 020</b>	<b>98 098</b>	<b>21 931</b>	<b>293 884</b>
Part région / France	4 %	4 %	21 %	23 %	18 %	33 %	100 %	100 %
<b>Filière chair</b>	<b>744</b>	<b>10 001</b>	<b>3 506</b>	<b>53 896</b>	<b>2 685</b>	<b>62 983</b>	<b>15 439</b>	<b>202 047</b>
Bâtiments filière chair	653	813	3 918	5 322	2 935	4 982	16 901	18 942
<b>Filière ponte</b>	<b>180</b>	<b>1 815</b>	<b>551</b>	<b>8 123</b>	<b>882</b>	<b>22 858</b>	<b>5 014</b>	<b>55 535</b>
Oeufs de consommation	148	1 482	416	5 118	634	18 740	4 370	45 492
Oeufs à couver	32	333	135	3 005	251	4 118	660	10 043
Poulettes	28	593	103	2 785	303	11 264	809	21 465
Canards à gaver	162	581	537	2 250	151	759	4 238	13 460

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## Diminution importante des structures " individuelles "

Suivant la tendance générale, les chefs d'exploitation optent de plus en plus souvent pour un statut de société. Ce phénomène accompagne la tendance à l'agrandissement et à la spécialisation des structures. Ainsi, si le modèle de l'exploitation individuelle domine encore dans le secteur avicole, comme pour les autres secteurs de la région, le nombre de volailles dans ces exploitations y est bien moins élevé : 8 000 volailles en moyenne contre 18 000 dans les GAEC.

Pour les volailles de ponte, l'écart est plus élevé puisque, en moyenne, le rapport entre exploitation individuelle et les sociétés est de 1 à 2 pour les volailles de chair contre 1 à 4 pour les volailles de ponte. L'ensemble des formes sociétaires concentre 65 % des bâtiments dédiés à la production de volailles de chair et 75 % des surfaces de bâtiments destinés aux poules pondeuses.



La gestion des exploitations avicoles est effectuée par une population plus jeune que pour l'ensemble des exploitations de la région. Les chefs d'exploitation ou les premiers coexploitants ont en moyenne 46 ans contre 51 ans pour l'ensemble. Les moins de 50 ans détiennent 68 % des volailles, toutes espèces confondues.

**Le GAEC domine parmi les formes sociétaires**

Moyenne	Exploitation individuelle	GAEC	EARL	Autres formes sociétaires	Ensemble
SAU (ha)	37	145	80	52	65
UTA totales	1,3	3,5	2,1	3,7	2,1
Surface en m <sup>2</sup> des bâtiments de volailles de chair	942	1 575	1 319	1 811	1 244
Total volailles	8 087	17 943	16 368	26 592	14 144
Total capacité d'élevage poules et poulettes	7 160	19 147	15 507	34 798	14 484
PBS en €	136 846	407 130	312 736	405 254	254 077
Nombre total d'associés	-	3	2	2	-
Age du chef ou 1 <sup>er</sup> coexploitant	47	42	47	49	46

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

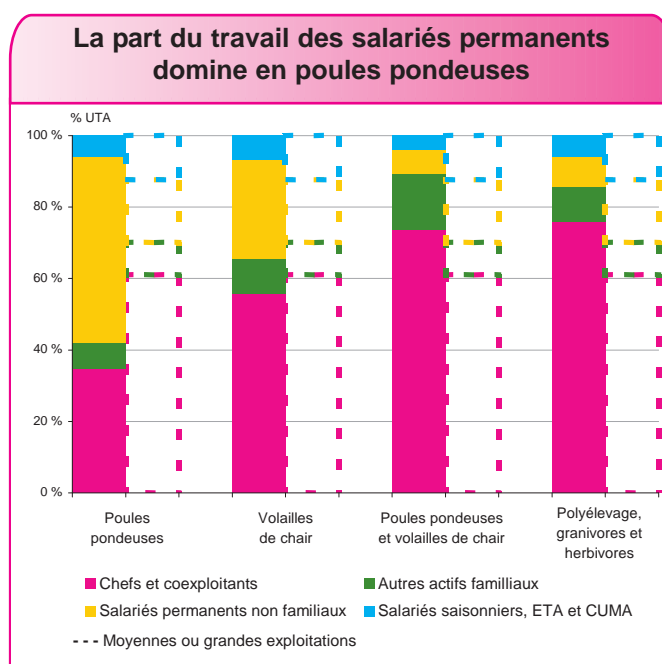
La part des femmes à la tête d'une exploitation avicole est identique à celle des autres secteurs, soit 20 %. Mais elles sont plus nombreuses dans les élevages de ponte (30 %) que dans les élevages de production de volailles de chair (20 %).

## Baisse de 30 % du travail des salariés permanents

La filière avicole en amont génère environ 2 000 emplois à temps complet. La famille en assure l'essentiel (70 % de l'ensemble).

Entre 2000 et 2010, le travail familial a diminué de 21 % contre 26 % pour l'ensemble des moyennes et grandes exploitations. Parallèlement, le travail des salariés permanents a chuté de 30 % alors qu'il s'est à peu près maintenu pour l'ensemble de l'agriculture régionale. Ainsi, le salariat ne représente plus que 16 % du travail contre 26 % en 2000.

Par orientation technico-économique, la structure de l'emploi dans la filière avicole diffère de celle observée pour les moyennes et grandes exploitations de la région. Selon l'otex, la part du travail des salariés permanents non familiaux s'échelonne de 52 % pour les exploitations orientées " poules pondeuses " à 7 % pour celles combinant " les poules pondeuses et les volailles de chair ".



**Trois exploitations sur quatre classées parmi les grandes**

Exploitations avicoles (%)	Part des exploitations		Part des volailles	
	2000	2010	2000	2010
Petites	4,0	4,1	4,3	0,2
Moyennes	24,0	19,3	24,2	3,2
Grandes	72,0	76,6	71,5	96,6

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

OTEX : orientation technico-économique des exploitations  
 EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée  
 GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun  
 PBS : production brute standard

## L'aviculture

### 6 % des volailles françaises traitées dans les abattoirs de la région

En 2010, la région a traité 96 500 tonnes de volailles dans ses abattoirs, soit environ 6 % du volume national. Les bassins de production voisins de la région alimentent les abattoirs de Poitou-Charentes.

La moitié du tonnage concerne les poulets et 30 % les dindes.

Entre 2009 et 2010, les abattages de volailles (en poids) dans la région ont progressé plus vite qu'au niveau national (+ 4 % contre + 2 %). Le tonnage abattu d'oies, de cailles et de dindes augmente dans la région alors qu'il recule au niveau national, confortant ainsi la place de la région, qui se situe au 4<sup>e</sup> rang pour l'ensemble des volailles abattues.

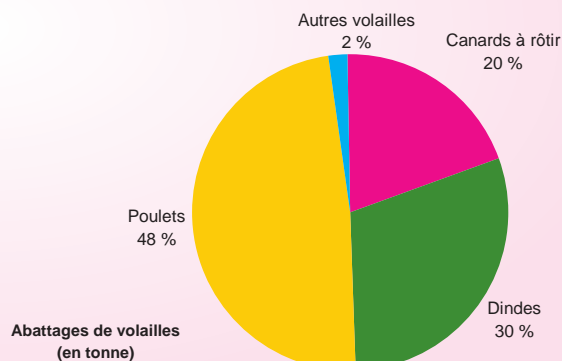
En 2010, 8 entreprises spécialisées dans la viande de volailles ont fourni du travail à 1 309 salariés, soit 49 % des salariés de l'industrie des viandes (source : Esane 2010).

### 27 % des oies et 19 % des canards à rôtir français abattus dans la région

En tonne	2010	Evolution 2009-2010 (en %)	Part 2010 région/France (en %)
Gallus	47 185	3,1	4,6
Dont poulets	46 900	3,3	4,8
Dindes	28 895	5,7	7,3
Pintades	152	14,0	0,5
Canards à rôtir	18 516	3,6	18,8
Canards gras	332	8,5	0,2
Cailles	1 066	3,3	13,9
Oies à rôtir	194	15,5	26,6
Pigeons	99	- 13,2	6,6
<b>Total volailles</b>	<b>96 439</b>	<b>4,0</b>	<b>5,7</b>

Source : Agreste - Enquêtes mensuelles des abattages 2009 et 2010

### Abattages de volailles dans la région en 2010 : 48 % en poulets



Source : Agreste - Enquête mensuelle des abattages 2010

### Méthodologie

Le **champ** de l'étude se limite aux exploitations ayant déclaré une activité avicole dont l'élevage atteint au moins un des seuils suivants (effectifs présents lors du passage de l'enquêteur) : 1 000 poules pondeuses d'œufs (consommation ou à couvrir) ou une capacité équivalente, 1 000 poulettes pour la ponte ou une capacité équivalente, 1 000 poulets, 1 000 dindes ou dindons, 500 pintades, 200 canards (à rôtir ou à gaver), 500 pigeons ou cailles, 20 oies, 200 m<sup>2</sup> de bâtiments de volailles de chair.

**Typologie** : les exploitations avicoles sont classées principalement en quatre groupes, suivant la valorisation relative de chacune des productions (œufs de consommation, œufs à couvrir, volailles de chair, palmipèdes gras, volailles d'élevage ou mixtes).

Exploitations spécialisées en :

- poules pondeuses
- volailles de chair
- combinaison de poules pondeuses et volailles de chair
- polyélevage en granivores et herbivores autres que laitiers.

### Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a **une activité agricole** soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales.
- elle **atteint une certaine dimension**, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (500 volailles de chair, ...)
- sa **gestion courante est indépendante** de toute autre unité.

■ **L'unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

### Pour en savoir plus

Agreste Poitou-Charentes n° 7 - Mars 2010 " L'aviculture picto-charentaise en 2008 "

Agreste Poitou-Charentes n° 20 - Septembre 2011 " RA 2010 Poitou-Charentes - Premières tendances "



## Agreste : la statistique agricole

Préfecture de la région Poitou-Charentes  
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Service Régional de l'Information Statistique et Économique

15, Rue Arthur Ranc CS 40537 86020 POITIERS CEDEX Tél. : 05.49.03.11.91 - Fax : 05.49.03.11.12

■ Directeur de la publication : Alain MAURAND

■ Composition : SRISE Poitou-Charentes

http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole

■ Rédactrice : Marie-France MAROT

■ Impression : SSP Toulouse

■ ISSN : 1282-2205 ■ © Agreste 2012

Prix : 3,00 €